

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Courriel : [ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 MORTEFONTAINE  
[mairie@mortefontaine-oise.fr](mailto:mairie@mortefontaine-oise.fr)  
[virginie.wach@mortefontaine-oise.fr](mailto:virginie.wach@mortefontaine-oise.fr)

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024

**Objet :** Information relative à l'absence d'observations par l'autorité environnementale, suite à la consultation relative à l'élaboration du PLU de Mortefontaine (60).

N° d'enregistrement Garance :2024-8203

Monsieur,

Vous avez saisi, le 01/08/24, l'autorité environnementale pour avis sur le plan-programme cité en objet.

Après en avoir délibéré collégalement le 1<sup>er</sup> octobre 2024, je vous informe que l'autorité environnementale ne produira pas d'avis avec observations.

Toutefois, elle note que des informations complémentaires doivent être jointes au dossier pour information du public concernant les risques naturels, notamment la cartographie des risques naturels présents sur la commune et les études des bureaux Verdi et du BRGM sur les risques de ruissellement (inondation/coulée de boues en 1999). Le règlement écrit doit préciser les dispositions attendues vis-à-vis des secteurs concernés par des risques naturels.

L'autorité environnementale note également les limites données à la consommation foncière par la commune de Mortefontaine et lui recommande d'inscrire le plus tôt possible le projet de territoire et le document d'urbanisme dans une stratégie d'aménagement opérationnelle qui optimise les disponibilités foncières, notamment en organisant de façon prioritaire la reprise des logements vacants et les constructions en dent creuse, pour tenir les engagements à 10 ans prévus par la loi sur le zéro artificialisation nette.

Le présent courrier sera joint au dossier d'enquête publique.

La présente information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,



Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du département de l'Oise  
DREAL Hauts-de-France